

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis certain que tous les députés accueilleront avec satisfaction la déclaration du ministre, faisant suite à ses investigations, portant qu'aucune discrimination n'existe dans le nouveau programme d'exploration pétrolière qui vient d'être entrepris dans l'Extrême-Nord. Je pense que nous ne devrions pas avoir à faire une enquête de ce genre chaque fois qu'un nouveau projet est conçu ou entrepris dans le Nord du Canada. Je suggère qu'il discute, avec ses collègues, de l'opportunité d'insérer une clause dans tout contrat ou toute concession que le gouvernement conclut avec les compagnies qui ont l'intention d'exécuter des travaux dans les régions septentrionales du pays, clause précisant clairement que le gouvernement n'admet pas de discrimination fondée sur la race, la couleur ou la religion.

J'espère, monsieur l'Orateur, que nous serons plus heureux avec les nouveaux projets que ne l'a été, semble-t-il, le gouvernement avec la compagnie d'électricité qu'il possède et exploite dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, laquelle emploie très peu d'Indiens et d'Esquimaux. Je voudrais encore signaler une chose avant de terminer. J'espère que le gouvernement prendra des mesures pour s'assurer que le genre de discrimination, dans le domaine des relations sociales, qui s'est produite lors du projet de la ligne DEW, dans l'affaire Whitfield mettant en cause la société Marconi, ne se reproduira pas. En d'autres termes, les compagnies devraient savoir que le gouvernement a pour règle d'interdire toute discrimination, au travail, ou de toute autre façon dans le Nord du Canada.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire brièvement ma satisfaction d'entendre la déclaration de l'honorable ministre du Travail (M. Mackasey), relativement aux dispositions prises par la *Panarctic Oils Limited* pour faire venir au moins dix Esquimaux dans le Sud afin de leur faire suivre des cours de formation durant l'automne et l'hiver, en vue de les mieux préparer à occuper les emplois que cette compagnie peut leur offrir dans la région de l'Arctique.

Ayant moi-même eu l'avantage de visiter certains centres esquimaux, il y a quelques années, j'ai été à même de constater la facilité avec laquelle les Esquimaux peuvent apprendre à manipuler l'équipement mécanisé que les Blancs utilisent pour certains travaux.

Alors, je crois que la décision de *Panarctic Oils Limited* est juste et devrait être imitée par toutes les autres compagnies ou sociétés qui sont dans les affaires dans le Nord.

[Traduction]

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Question n° 70—**M. Coates:**

1. Quelles sont les entreprises dont les services consultatifs ont été retenus par la Compagnie des jeunes Canadiens, et quel montant total a été payé à ces entreprises pour frais de consultation et frais professionnels au cours de l'année financière 1967-1968?

2. Combien de membres du personnel de la Compagnie des jeunes Canadiens ont reçu des traitements de \$10,000 ou plus, quels sont les noms de ces personnes, et quelles étaient les fonctions de chacune d'elles?

3. Quel montant total a été payé pour la publicité aux différents moyens de diffusion, quelles entreprises ont été engagées à ces fins par la CJC, et quel montant a reçu chacune de ces entreprises pour ses services?

4. Quel a été le déficit de la CJC pour l'année financière 1967-1968, et quelles dispositions le gouvernement compte-t-il prendre pour combler le déficit?

5. Quel montant total a été payé aux membres volontaires de la CJC, combien de membres volontaires ont servi dans les cadres de la compagnie, quels sont les dix membres volontaires qui ont reçu les allocations les plus élevées, et quel a été le montant des allocations pour chacun d'eux?

6. A combien se sont élevées les dépenses totales du directeur de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière 1967-1968 et quel est son traitement annuel?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):

Voici les renseignements fournis par la Compagnie des jeunes Canadiens: 1. Au cours de l'année financière 1967-1968, la Compagnie des jeunes Canadiens a retenu les services de consultant et les services professionnels des compagnies suivantes: *Gowling, MacTavish, Osborne & Henderson*; *P. S. Ross & Partners*; *Société de Mathématiques Appliquées Inc.*; *Aubrey E. Golden*; *Human Behaviour Research Group*; *Gilles Desroches et Associés Inc.*; *Berger, Tisdall, Clark and Lesly, Ltd.*; *Conseil des Œuvres de Montréal*; *Touche, Ross, Bailey & Smart*; *Welby Computer Services Ltd.* Le montant total versé à ces compagnies comme honoraires pour leurs services professionnels, a été de \$87,121.93.

2. Onze membres du personnel ont touché des traitements de \$10,000 ou davantage: *Alan Clarke*, directeur général; *Stewart Goodings*, directeur adjoint; *Richard Salter*, directeur des opérations; *Martin Béliveau*, directeur associé; *Ben Baich*, cadre de projet, Alberta; *Marty Sawma*, responsable de la formation; *Geoff Cue*, cadre de projet, B.C.; *Campbell Mackie*, cadre de projet, Ottawa; *Richard Gaudreault*, co-administrateur; *Michel Coupal*, responsable du service de traduction; *André Leclerc*, directeur de l'information.